

# LES ANNONCES LÉGALES

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE PIQUOTALEN

Société civile immobilière au capital de 200.000,00 €  
Siège social : 1, domaine de Piquotalen  
à PEYREFITTE DU RAZES (11230)  
matriculée au RCS de CARCASSONNE : 491535795

### CLOTURE DE LIQUIDATION

Assemblée générale en date du 4 janvier 2023, a approuvé les comptes de liquidation, chargé le liquidateur de son mandat constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 4 janvier 2023. Dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE.  
Me DUCHAN

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CLÔTURE DU 31 DÉCEMBRE 2022

Union des deux associées : Monsieur Pierre BÉNET, propriétaire de 250 parts sociales, Madame Martine JALABERT-BÉNET, propriétaire de 250 parts sociales, 5 h au siège de la Société SARL VIGNES PAYSAGES, 13 Rue Marcelin Albert, à PIE (11300).  
Assemblée générale de clôture : Monsieur quitus au liquidateur Pierre BÉNET sa mission  
Approuve les comptes de clôture, constate la clôture des opérations de liquidation.

## GAEC DERCCOU

Groupement agricole d'exploitation en commun en liquidation au capital de 18.360,00 €  
Siège social : Couderc  
11320 SOUPEX  
R.C.S. Carcassonne N° 384 143 723

### VIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29/12/2022 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du 12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.  
A nommé comme liquidateur Monsieur Michel NOGUERO, demeurant Couderc 20 SOUPEX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, l'autoriser à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé à Couderc 20 SOUPEX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Carcassonne, en annexe au registre du commerce et des sociétés.  
Pour avis, Le Liquidateur

## SCEA DE LATUDE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 120 700,00 €  
Siège social : 12 Rue de la Toulzane 11300 LIMOUX  
847 767 878 RCS CARCASSONNE

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2022, il résulte que :  
Monsieur JACQUES de FABRE de LATUDE demeurant 193 Rue David Johnston RDEAUX (33), a été nommé gérant à compter du 1er janvier 2023, en remplacement de Monsieur Christophe de FABRE de LATUDE, gérant démissionnaire.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Carcassonne.  
Pour avis, le représentant légal.

## SAS PG11 AGENCEMENT CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2022, la présidente de la SAS PG11 AGENCEMENT, Mme Patricia GOIXART a démissionné de ses fonctions et M. Yoann CHRISTMANN a été désigné en son lieu et place Président.  
Pour avis et mention, Le Président

## SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DU CHATEAU DE BRASSE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1 524,49 €  
Siège social : 12 Rue Toulzane - 11300 LIMOUX.  
351 896 766 RCS CARCASSONNE

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2022, il résulte que :  
- Monsieur Jacques de FABRE de LATUDE, demeurant à BORDEAUX (Gironde) - 193 rue David Johnston, a été nommé gérant, à compter du 1er janvier 2023, en remplacement de Monsieur Christophe DE FABRE de LATUDE, gérant démissionnaire.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE.  
Pour avis, le représentant légal.

## EARL MAURICE FABRE

au capital de 253.783,71 €  
Siège Social : La Tuilerie de Villemartin  
11300 GAJA ET VILLEDIEU  
RCS CARCASSONNE 393 431 978

### DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Par l'AGE du 31/10/2022, a été votée la dissolution anticipée de la Société. Celle-ci prend effet à compter du 31/10/2022.  
Madame FABRE Chantal, gérante, a été nommée liquidatrice pour une durée de 3 ans.  
Modification au RCS de CARCASSONNE.  
Pour avis et mention

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier DUCHAN, notaire associé de la Société d'exercice libérale à responsabilité limitée dénommée « SELARL DUCHAN Benoît et DUCHAN Olivier » titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à LIMOUX (11300) le 6 janvier 2023, en cours d'enregistrement au SPFE DE CARCASSONNE  
Monsieur Yvon PASCUAL, commerçant, demeurant à LIMOUX (11300), 9 rue Marcelin Albert,  
A vendu à :  
La société dénommée LA GACHETTE DU PESCOFI, Société par actions simplifiée au capital de 1500 EUROS, ayant son siège social à LIMOUX (11300), 49 rue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 919586222 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE.  
Un fonds de commerce de vente de matériel de pêche, chasse, coutellerie, animalerie, air soft, paint ball, archerie et tous produits annexes et connexes, dépôt vente d'armes et tableaux, vêtements et accessoires, exploité à LIMOUX (11300), 49 rue Jean Jaurès.  
Moyennant le prix de : TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33 000,00 €).  
Ce prix s'applique savoir :  
- aux éléments incorporels : 14280,32 €  
- Aux éléments corporels 18719,68 €  
Prix de possession à compter du 6 janvier 2023.  
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Olivier DUCHAN, Notaire où domicile est élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).  
Pour avis unique  
Me Olivier DUCHAN



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Préfet de l'Aude informe les personnes intéressées de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de La Ferrière, et de la création des périmètres de protection réglementaires, instaurant les servitudes afférentes pour l'utilisation, le traitement et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune de Rennes Les Bains, des hameaux de La Ferrière, La Hille et les Gascous, faisant partie de la commune de Bugarach.

Elle se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 31 janvier 2023 à partir de 09h00 au 03 mars 2023 jusqu'à 17h00, sur le territoire des communes de Bugarach, de Saint Just et le Bézu et de Rennes Les Bains. Elle porte sur une régularisation administrative des ouvrages et des prélèvements existants qu'il convient de protéger par l'instauration des périmètres de protection afin d'alimenter en eau potable la commune de Rennes Les Bains, les hameaux de La Ferrière, La Hille et les Gascous sur la commune de Bugarach.

Le responsable du projet est M. Jean-Pierre DELORD, maire de la commune de Bugarach, siège de l'enquête. Toutes informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées auprès du maire aux coordonnées suivantes: 12 Route des Corbières 11190 BUGARACH - courriel : commune-de-bugarach@orange.fr - Tél. : 04 68 69 86 72.

Monsieur Laurent FABAS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public, dans les mairies de Bugarach et de Saint Just et le Bézu aux jours et heures suivants précisés ci-après :

Mairie de BUGARACH :  
mardi 31 janvier 2023 de 09h00 à 12h00  
vendredi 03 mars 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de SAINT JUST ET LE BEZU :  
mercredi 15 février 2023 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête seront mis à disposition du public dans les mairies de Bugarach, de Saint Just et Le Bézu et de Rennes Les Bains.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude: <https://www.aude.gouv.fr/dup-captage-de-la-ferriere-bugarach-a11513.html> et sur le site internet de la mairie de Bugarach: <https://www.bugarach.fr/>  
- ainsi que sur un poste informatique aux heures habituelles d'ouverture au public de la préfecture.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête :  
- soit par courriel à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante: [pref-captage-bugarach@audef.gouv.fr](mailto:pref-captage-bugarach@audef.gouv.fr).

- soit par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Bugarach - 12 Route des Corbières 11190 BUGARACH.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/dup-captage-de-la-ferriere-bugarach-a11513.html>

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en

considération par le commissaire enquêteur. Dispositions particulières à l'enquête parcellaire

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier dans les mairies de Bugarach, de Saint Just et Le Bézu et de Rennes Les Bains, sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra présenter ses observations sur les limites des biens à exproprier selon les modalités définies ci-après :

- soit par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante: [pref-captage-bugarach@audef.gouv.fr](mailto:pref-captage-bugarach@audef.gouv.fr)
- soit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et disponibles au sein des mairies de Bugarach, de Saint Just et le Bézu et de Rennes Les Bains, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Bugarach - 12 Route des Corbières 11190 BUGARACH, qui les joindra au registre.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci après de :

- l'Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale de l'Aude - Service Pôle Santé Publique et Environnementale - 14, rue du 4 septembre B.P. 48 - Carcassonne cedex - Tél. : 04.68.11.55.11

- la préfecture de l'Aude (direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairies de Bugarach, de Saint Just et Le Bézu, et de Rennes Les Bains, à la préfecture de l'Aude, au service de la délégation départementale de l'Aude de l'Agence Régionale de Santé, sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude: <https://www.aude.gouv.fr/dup-captage-de-la-ferriere-bugarach-a11513.html> et sur le site internet de la mairie de Bugarach: <https://www.bugarach.fr/>.

À l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection, autoriser le prélèvement et l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine et grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, et les terrains d'accès aux ouvrages, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

## SCM GROUPE MEDICAL JOLIOT CURIE

Société Civile De Moyens au capital de 3.200 €  
Siège social : 31 rue Marcel Pagnol  
11610 PENNAUTIER  
452 028 798 RCS CARCASSONNE

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2022 :

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :  
Le capital social est fixé à la somme de trois mille deux (3 200) euros.

Il est divisé en vingt (20) parts sociales de cent soixante (160) euros chacune.

Nouvelle mention :  
Le capital social est fixé à la somme de deux mille deux cent quarante (2 240) euros.

Il est divisé en quatorze (14) parts de cent soixante (160) euros chacune

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de CARCASSONNE.

Pour avis, la gérance